

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 JUIN 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 juin 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « SICAV AVENIR » emploie 20,63 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2017.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « SICAV AVENIR » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/06/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	908 040	926 023	938 710
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		187 139	184 649	161 202
b - Obligations et Valeurs assimilées		720 901	741 374	777 508
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		237 521	234 549	234 924
a - Placements monétaires	3-3	208 196	170 236	202 751
b - Disponibilités	3-9	29 325	64 312	32 172
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	5 778	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 151 340	1 160 920	1 173 981
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 432	3 617	7 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		1 745	16	16
TOTAL PASSIF		5 177	3 633	7 142
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 118 091	1 137 208	1 121 170
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	28 072	20 079	45 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	4	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		28 057	20 075	45 665
ACTIF NET		1 146 163	1 157 287	1 166 839
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 151 340	1 160 920	1 173 981

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Juin 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	19 815	30 448	13 579	22 861	51 396
a - Dividendes		9 576	9 576	3 401	3 401	11 088
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 239	20 872	10 178	19 460	40 308
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 904	5 716	2 225	4 643	8 392
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 719	36 164	15 804	27 504	59 788
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 192	-6 372	-3 276	-6 702	-13 109
REVENU NET DES PLACEMENTS		19 527	29 792	12 528	20 802	46 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	- 873	-1 736	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 654	28 056	12 528	20 802	46 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1	1	-723	-726	-1 014
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 655	28 057	11 804	20 076	45 665
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1	-1	723	726	1 014
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 095	-2 107	17 757	63 237	75 930
* +/- values réalisées sur cession des titres		-1 022	-1 029	-16 691	-41 523	-55 440
* Frais de négociation de titres		-20	-49	-147	-290	-391
RESULTAT NET DE LA PERIODE		19 708	24 871	13 446	42 226	66 777

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 Juin 2017

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	18 654	28 056	12 527	20 802	46 678
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	2 095	- 2 107	17 757	63 237	75 930
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 1 022	- 1 029	- 16 691	- 41 523	- 55 440
d - Frais de négociation de titres	- 20	- 49	- 147	- 290	- 391
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 45 656	- 45 656	- 41 322	- 41 322	- 41 322
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	54	109	54	54	54
* Capital	53	106	52	52	52
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0	1	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	1	3	1	1	1
b - Rachats	-	-	- 80 031	- 81 131	- 96 130
* Capital	-	-	- 75 063	- 76 102	- 90 585
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 1 467	- 1 488	- 1 716
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 3 500	- 3 542	- 3 829
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 25 894	- 20 676	- 107 854	- 80 173	- 70 621
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 172 057	1 166 839	1 265 141	1 237 460	1 237 460
b - En fin de période	1 146 163	1 146 163	1 157 287	1 157 287	1 166 839
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	21 245	21 244	22 968	22 988	22 988
b - En fin de période	21 246	21 246	21 523	21 523	21 244
VALEUR LIQUIDATIVE	53,947	53,947	53,770	53,770	54,926
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,68%	2,13%	1,10%	3,45%	5,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 908 040 DT contre 926 023 DT au 30/06/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	920 457	948 558	949 083
- Actions et droits rattachés	158 944	200 694	130 900
- Titres OPCVM	58 218	24 564	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	703 295	723 300	759 965
Plus ou moins values potentielles	-30 023	-40 609	-27 916
- Actions et droits rattachés	-29 338	-40 612	-28 503
- Titres OPCVM	-686	3	587
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	17 606	18 074	17 543
Total	908 040	926 023	938 710

L'état détaillé du portefeuille est présenté ci-après :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		158 943,910	129 606,226	11,26%	11,31%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	14 430,240	1,25%	1,26%
SFBT	638	13 380,520	12 451,846	1,08%	1,09%
SOTRAPIL	5600	60 531,350	45 640,000	3,96%	3,98%
SOTUVER	4300	23 103,240	20 020,800	1,74%	1,75%
SPDIT	1000	8 500,000	8 340,000	0,72%	0,73%
TUNIS RE	3580	32 998,000	27 827,340	2,42%	2,43%
SOTRAPIL DA 1/56	5600	1 080,800	896,000	0,08%	0,08%
Obligations		703 295,000	720 901,446	62,61%	62,90%
AMENBANK2009 B	500	26 655,000	27 480,210	2,39%	2,40%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	51 205,260	4,45%	4,47%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	82 524,756	7,17%	7,20%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	100 904,110	8,76%	8,80%
BNA 2009 SUB	1000	46 640,000	47 103,691	4,09%	4,11%
BTE 2009	1000	30 000,000	30 994,192	2,69%	2,70%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	103 216,767	8,96%	9,01%
CIL 2016/2	700	70 000,000	71 553,425	6,21%	6,24%
ELW 2013	1000	20 000,000	20 219,879	1,76%	1,76%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	103 766,882	9,01%	9,05%
TL 2013-2 B	1000	80 000,000	81 932,274	7,12%	7,15%
TITRES OPCVM		58 218,408	57 532,818	5,00%	5,02%
SICAV I'EPARGNANT	571	58 218,408	57 532,818	5,00%	5,02%
Total Général		920 457,318	908 040,490	78,87%	79,22%

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 19 815 DT pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 contre un montant de 13 579 DT du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	2 ème trimestre 2016	30/06/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	7 011	7 011	3 401	3 401	11 088
- Revenus des Titres OPCVM	2 565	2 565	-	-	-
- Revenus des Obligations	10 239	20 872	10 178	19 460	40 308
Total	19 815	30 448	13 579	22 861	51 396

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017, à 208 196 DT contre 170 236 DT au 30/06/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Bons de trésor à court terme	-	-	-
Compte à terme	208 196	170 236	202 751
Total	208 196	170 236	202 751

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevèrent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, à 2 904 DT contre 2 225 DT du 01/04/2016 au 30/06/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	2 ème trimestre 2016	30/06/2016	31/12/2016
- Intérêts/ Placements à terme	2 904	5 716	2 225	4 643	8 392
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-	-	-
Total	2 904	5 716	2 225	4 643	8 392

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2017	
- Montant	1 116 984
- Nombre de titres	21 245
- Nombre d'actionnaires	20
Souscriptions	
- Montant	53
- Nombre de titres	1
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	2 095
- Plus et moins values réalisées sur cession de titres	-1 022
- Frais de négociation de titres	-20
Capital au 30/06/2017	
- Montant	1 118 091
- Nombre de titres	21 246
- Nombre d'actionnaires	20

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice en cours	28 057	20 075	45 665
Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	4	4
Total	28 072	20 079	45 669

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 3 432 DT contre 3 617 DT au 30/06/2016, et se détaille ainsi:

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Gestionnaire	941	949	3 865
- Dépositaire	2 491	2 668	3 262
Total	3 432	3 617	7 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, à 3 192 DT contre 3 276 DT du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	2 ème trimestre 2016	30/06/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 898	5 787	2 982	6 114	11 926
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	588	1183
Total	3 192	6 372	3 276	6 702	13 109

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 29 325 DT contre 64 312 DT au 30/06/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Avoirs en banque	29 325	64 312	32 172
Total	29 325	64 312	32 172

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à 5 778 DT contre 348 DT au 30/06/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dividendes à recevoir	5 778	348	348
Total	5 778	348	348

3-11 Autres charges :

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, à 873 DT contre un solde nul du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2017	30/06/2017	2 ème trimestre 2016	30/06/2016	31/12/2016
Contribution exceptionnelle	873	1 736	-	-	-
Total	873	1 736	-	-	-

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la Loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.